

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22/03/24
Date d'affichage 22/03/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 19 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues
Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand
M. DEBOST Anthony		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

Absents :

M. RENÉ David M. DIFALLAH Azdine M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRUYERE Mireille est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2- Acquisition de la parcelle AY 116

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Considérant le projet de création d'une voirie entre le collège Victor-Hugo et le rond-point des Jarraux, pour permettre un sens de circulation unique des bus scolaires dont les manœuvres rue Pablo Neruda présentent un danger pour les enfants,

Considérant la définition par la Commune de Saint-Yorre, dans son Plan Local d'Urbanisme sur ce secteur des Viqueries, d'une OAP n°3 (Opération d'Aménagement Programmé),

Considérant la nécessité de constituer cette réserve foncière et l'opportunité se présentant ce jour de faire l'acquisition d'une des parcelles concernées, à savoir la parcelle cadastrée AY 116 (concernée à hauteur de 55% de sa surface par ladite OAP), d'une superficie de 7 597 m² appartenant à Madame SACHE,

Considérant l'accord de la propriétaire, par l'intermédiaire du Notaire, quant à une cession de ce terrain à la Commune de Saint-Yorre, pour un montant de 37 985 € (soit 5 €/m²),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la présente acquisition de la parcelle susmentionnée au prix de 37 985 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche relative à la présente opération,
- **DIT** que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 ;

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2024,

Le Maire,


Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com